Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_223-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_223

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Madame Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_223-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_223

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Convention tripartite à conclure entre la Ville de Vitré, l'association Bulles café and co et la Caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine

L'Adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, conclue entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et l'État, réaffirmant deux objectifs prioritaires que sont, d'une part, favoriser un retour à une meilleure qualité de service, et, d'autre part, mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous ;
Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale en date du 1er Septembre 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré encourage le développement d'une politique de cohésion sociale et de solidarités humaines en créant des coopérations avec des partenaires locaux ;

Considérant que pour le développement de cette politique, la Ville de Vitré a accordé son soutien à l'association Bulles Café and co, dans le cadre d'un premier agrément d'« Espace de vie sociale », pour la période 2024-2026, délivré par la Caisse d'allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le CAF d'Ille-et-Vilaine a validé la conformité du nouveau projet d'« Espace de vie sociale » (EVS), couvrant la période 2026-2029, en lien avec les différents attendus réglementaires mentionnés, notamment dans la circulaire n° 2012-2013 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (ouverture à tous, effectivité de la fonction accueil, attention portée aux publics vulnérables, participation des habitants à la définition et à la mise en œuvre du projet d'espace de vie sociale …) ;

Considérant que l'association Bulles Café and co a construit, avec les habitants et ses partenaires, ce nouveau projet de développement social local à destination des familles du territoire, et a, de fait, obtenu un avis favorable du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familles en février 2026 pour l'agrément « Espace de vie sociale » pour la période 2026-2029 ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver la convention partenariale 2026-2029 à conclure entre la Ville de Vitré, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine et l'association Bulles Café and co, dans les termes figurant en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- d'attribuer une subvention de 10 000,00€, pour l'année 2026, à l'association Bulles Café and co.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONA

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine) VITRÉ Porte de Bretagne
Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier, Transitions
24 sept. 2026

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.